

# CADRES DE SOCIALISATION AUX RETOURS AU PAYS D'ORIGINE DES DESCENDANTS DE MIGRANTS

**Jérémie POGOROWA**

*Enseignant de théologie au Grand séminaire de Koumi (Bobo-Dioulasso) et d'anthropologie à l'USTA (Ouaga), à l'UCAO/UUB et à l'université Nazi Boni (Bobo-Dioulasso).  
pjeremie74@yahoo.fr*

## Résumé

*En s'affranchissant des causes conjoncturelles, cette recherche a voulu révéler l'existence de cadres de socialisation des descendants de migrants aux retours vers le pays d'origine, qui participent de ce processus, mais sans déclencher forcément l'acte de retour. Ces cadres socialisateurs montrent que les retours au pays d'origine des descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire n'ont pas été décidés de façon spontanée après le bac, comme le laissent croire les récits des enquêtés, mais que leurs retours ont été construits par des événements, des pratiques et des représentations sociales qui nourrissent la mémoire migratoire. Dans la sphère familiale, l'acte de retour est précédé et marqué par un ensemble de pratiques, de discours et de représentations de réussite sociale, qui visent à développer dans l'esprit des descendants de migrants l'idée du retour au pays d'origine.*  
**Mots-clés** : retour, pays d'origine, descendants, migrants, réussite sociale.

## Introduction

Ces dernières décennies, la vague des retours au pays d'origine des descendants de migrants burkinabè nés et/ou ayant passé une grande partie de leur enfance en Côte d'Ivoire s'est intensifiée, notamment en ce qui concerne les étudiants. Cette recherche vise à comprendre les facteurs qui conduisent les descendants de migrants à effectuer le retour vers le pays d'origine de leurs parents. Il s'agit de saisir comment se met en oeuvre le processus de retour ainsi que les représentations, les

pratiques et les discours qui l'accompagnent. En amont du processus de retour existent des cadres de socialisation à l'idée même de retour où la famille joue un rôle majeur. Cette question des motivations qui alimentent le processus de retour des descendants de migrants au pays d'origine ne peut mieux se comprendre que dans une mise en perspective de la mémoire migratoire transmise en famille par les primo-migrants, et où se dessine chez la plupart des descendants de migrants une socialisation à l'idée du retour.

## Méthodologie

Cette recherche s'est élaborée essentiellement à partir de la méthode qualitative où les entretiens biographiques constituent la principale source de données utilisées. Ils ont permis d'accéder à des informations concernant la multitude des univers sociaux dans lesquels s'inscrivent les descendants de migrants antérieurement et simultanément à leur nouvelle vie à Ouaga. L'analyse diachronique des récits a favorisé la compréhension des choix (décision de retour) ou contraintes, et du sens que les acteurs concernés donnent eux-mêmes à leur propre retour. Ces sources orales ont été ainsi recueillies auprès de 99 descendants de migrants burkinabè de retour de Côte d'Ivoire et vivant à Ouagadougou. L'enquête s'est intéressée également aux organisations étudiantes présentes au campus de Ouaga ainsi qu'aux étudiants non compris dans la catégorie étudiée afin de confronter certaines affirmations des enquêtés. D'autres sources orales ont été consultées auprès des services de l'administration universitaire ou lors d'entretiens informels. Le suivi longitudinal (pendant 3 ans) d'une dizaine de descendants de migrants a permis d'interroger l'évolution de leurs parcours et de leurs représentations sociales autour de leur propre retour. L'ensemble de ces outils d'investigation a été complété par l'observation ethnographique favorisée par la proximité que j'ai

développée avec les enquêtés à l'occasion de mes multiples séjours de terrain à Ouaga entre 2017 et 2019.

Ma démarche a été guidée par une question centrale : comment les descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire expliquent-ils leurs retours à Ouagadougou ? Les premiers récits de l'enquête exploratoire ont révélé que l'admission au bac et l'absence de nationalité ivoirienne, impliquaient, pour un grand nombre d'entre eux, le retour au pays d'origine. J'ai alors postulé comme première hypothèse tirée de l'observation de leurs retours à Ouaga, que cette mobilité des étudiants d'origine burkinabè était avant tout la réponse aux mesures restrictives pratiquées par les universités publiques ivoiriennes à l'endroit des étrangers, et l'impossibilité pour ces derniers d'y envisager une carrière professionnelle. Dit autrement, la migration de retour au pays d'origine pour études apparaît comme une réponse à des fermetures de possibilités en Côte d'Ivoire. J'ai ensuite postulé comme seconde hypothèse que les familles des étudiants jouent un rôle fondamental dans leurs retours au pays. En effet, la décision du retour est avant tout un projet de réussite sociale porté par les parents qui s'engagent dans la prise en charge économique de leurs enfants en attendant le retour de leur investissement.

## **1. Présentation des résultats de l'enquête**

### **1. 1. Absence de nationalité ivoirienne et mesures restrictives comme motifs des retours**

Le problème posé par l'absence de nationalité ivoirienne revient de façon récurrente chez un grand nombre d'enquêtés. Ce fait est décrit en premier lieu comme l'obstacle principal à leur inscription à l'université publique ivoirienne et comme la cause majeure de leur retour au pays d'origine de leurs parents. Cette perception repose en réalité sur l'idée selon laquelle les études universitaires devraient déboucher sur l'admission aux

concours de la fonction publique ivoirienne, dont l'accès est réservé aux nationaux. Ainsi, pour justifier leur retour au pays d'origine, la plupart des descendants de migrants se focalisent sur le fait que, ne possédant pas la nationalité ivoirienne, ils n'avaient pas d'autres choix que de rentrer au pays d'origine.

A cet argument est vite associé celui des mesures restrictives pratiquées par les universités publiques ivoiriennes à l'endroit des étudiants étrangers, c'est-à-dire ceux qui ne possèdent pas la nationalité ivoirienne. Il s'agit essentiellement du coût jugé élevé des frais d'inscription qui varie entre 100 000 FCFA (soit 152 €) en licence, 200 000 FCFA (soit 305 €) en master et 300 000 FCFA (soit 458 €) en doctorat. A cela s'ajoutent les difficultés d'accès aux services du CENOU qui limitent l'accès des étrangers au campus d'Abidjan. A ces mesures restrictives en vigueur dans les universités publiques ivoiriennes, les enquêtés opposent et valorisent les mesures jugées attractives des universités publiques burkinabè, avec, notamment, l'accessibilité des frais d'inscription aussi bien pour les nationaux que pour les ressortissants de l'UEMOA (15 000 FCFA, soit 22 €), l'accès aux aides sociales (175 000 FCFA, soit 267 € par étudiant et par an), aux prêts et aux différentes bourses pour les nationaux.

L'insistance sur le coût jugé élevé des frais d'inscription en Côte d'Ivoire est par ailleurs mise en rapport avec le manque de moyens dans lequel se trouvent certaines familles des étudiants enquêtés. Ce qui laisse penser, à partir des dires de nombre d'entre eux, que ne reviennent au pays d'origine que ceux qui ne disposent pas de ressources économiques qui leur permettent de rester en Côte d'Ivoire. Le retour au pays d'origine s'expliquerait donc par l'absence de ressources économiques. Or il est démontré dans l'étude des migrations que la réalisation du projet migratoire repose en partie sur la possession d'un certain capital économique. Dès lors, on peut penser que la réalisation du projet de retour des descendants de migrants burkinabè en

Côte d’Ivoire nécessite aussi la mobilisation d’un minimum de capital économique pour faire face aux exigences du nouvel environnement ouagalais.

A ces éléments explicatifs souvent livrés par les descendants de migrants pour justifier leur retour, il faut ajouter un ensemble de représentations et de pratiques sociales enfouies dans la mémoire migratoire et transmises par les primo-migrants.

### **1. 2. “On ne peut pas rester indéfiniment à l’étranger”**

Ce type de propos généralement tenus par les primo-migrants peut être compris comme un discours révélateur de logiques internes qui encadrent les retours des descendants de migrants. En effet, l’intention du retour est transmise aux enfants, à travers des formes de discours récurrents et tenus par les parents qui ont migré du Burkina Faso vers la Côte d’Ivoire quelques décennies avant : “Souviens-toi que tu es Burkinabè et que tu dois repartir un jour”, disait le père de Baga (24 ans, L1 de droit). Les migrants éduquent leurs enfants, nés en Côte d’Ivoire, au fait qu’ils sont Burkinabè avant tout. En éveillant chez leurs enfants la conscience d’être Burkinabè, les parents eux-mêmes transmettent à leurs descendants l’idée d’un possible retour. La transmission de l’intention du retour se fait par l’intériorisation de certaines injonctions, comme le montre Baga : “Tu es Burkinabè et tu dois repartir au Burkina Faso. N’oublie jamais ça mon fils”. Bruno (28 ans, L3 de communication) raconte comment il a intériorisé l’intention du retour : “Moi, j’ai un peu grandi auprès d’un tuteur qui m’a toujours dit de ne pas perdre de vue la réalité, le fait que je suis Burkinabè et que tôt ou tard, j’étais appelé à rentrer”. Togo (25 ans, L3 d’anglais) reprend les propos souvent tenus par ses parents : “Qu’on le veuille ou pas, on ne peut pas rester dans un territoire étranger éternellement”. Ce type de discours et l’ensemble des représentations qu’il véhicule font partie de l’héritage transmis par les parents et

intériorisé par leurs descendants qui, pour la plupart, n'ont connu que la Côte d'Ivoire jusqu'à leur retour au Burkina. Les migrants n'ont de cesse de rappeler à leurs descendants que vivre en territoire étranger est un provisoire (Sayad, 2006). Les parents transmettent l'idée selon laquelle être migrant, c'est être étranger dans le pays d'accueil. Il importe alors de ne jamais perdre de vue l'idée du retour chez soi. Une telle représentation alimente sans cesse l'idée du retour non seulement chez les descendants mais aussi chez leurs ascendants.

### **1. 3. “Mon retour, c'est pour préparer leur retour”**

Cet autre type de propos tout comme le précédent révèle une pratique tout en expliquant une autre logique interne qui encadre les retours au pays d'origine des descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire. L'expression “mon retour” fait référence à celui du descendant lui-même, tandis que la formule “leur retour” désigne celui des primo-migrants et de façon plus large, celui de toute la famille migrante. Certains migrants ont coutume de scolariser partiellement ou totalement leurs enfants au Burkina. C'est ainsi que Sondo (30 ans, titulaire d'une maîtrise en économie) et l'ensemble de la fratrie ont effectué une partie de leur parcours scolaire au Burkina. Ce retour des enfants en vue de leur scolarisation apparaît comme une préparation au retour de la famille migrante. Ainsi des primo-migrants misent pour leur retour celui de leurs enfants, comme en témoigne Zonga (25 ans, L1 d'économie) : “En fait, mon retour, c'est pour préparer leur propre retour”. Pour le primo-migrant, envoyer son enfant au pays d'origine, c'est ouvrir pour soi-même et pour sa famille un possible chemin de retour. C'est ainsi que Sanga (26 ans, L2 de philosophie) se sent investi de ce type de projet : “Je veux rester [au Burkina] et si les conditions sont bonnes, faire venir les parents”. Ces propos révèlent que le retour d'un jeune n'est pas seulement le retour d'un individu, mais un moment d'un processus de retour des

membres de la famille migrante. Djéli (26 ans, L1 de sociologie) montre comment elle porte en elle l'espoir de retour de ses parents : "Si nous on réussit, eux aussi ils vont rentrer au pays". Cette affirmation suggère que derrière le projet de retour d'un enfant se profile une injonction à la réussite sociale, afin de rendre possible le retour des autres membres de la famille migrante.

A ce sujet, F. Boyer a montré que la présence des enfants au pays d'origine encourage d'une certaine manière le retour des parents, surtout si ces familles migrantes ont eu l'opportunité d'investir dans l'immobilier au Burkina Faso : "Le processus de retour articule différentes temporalités individuelles et familiales et met en jeu des logiques de décision et de dépendance impliquant les différentes générations" (Boyer, 2016, p. 130).

Le retour d'un descendant de migrant au pays d'origine constitue, selon les cas, un moment du processus de retour de la famille migrante. Les retours des enfants préparent éventuellement ceux de leurs parents. L'arrivée des enfants à Ouaga annonce éventuellement la venue des parents eux-mêmes. En effet, ce mouvement migratoire des descendants vers leur pays d'origine enclenche un processus de retours qui peut conduire d'abord à celui des frères et sœurs scolarisés, puis des parents migrants eux-mêmes. Les retours des descendants peuvent être aussi dictés par des événements familiaux, et dans ce cas, il s'agit de retours plus ou moins subis à cause de son caractère surprenant.

#### **1. 4. Des événements familiaux, causes directes des retours**

Le phénomène des retours des descendants de migrants s'explique aussi par l'irruption de certains événements familiaux vécus et qui ont des répercussions sur le rapport des descendants de migrants à leur pays d'origine. Ces événements, en fonction de leur gravité, se répercutent sur leurs parcours. Les situations

évoquées dans les entretiens concernent essentiellement les contextes de décès des parents. Le décès en migration du père et/ou de la mère entraîne le retour des enfants scolarisés au pays d'origine. Les aînés de la fratrie, quand ils travaillent déjà et/ou sont mariés en Côte d'Ivoire, prennent en charge la scolarisation des cadets. Franceline (28 ans, en maîtrise d'économie) était obligée de rentrer au Burkina après le décès de ses parents. Après le décès de ses parents, Bassière (28 ans, L2 de maths) et toute la fratrie ont été accueillis par un oncle en Côte d'Ivoire, avant de rentrer au Burkina. Inoussa (26 ans, L3 de philosophie) a perdu lui aussi son père à l'âge de 4 ans et a été scolarisé par ses grands frères, qui ont décidé de son retour à Ouaga. Les autres membres de sa famille sont restés en Côte d'Ivoire, certains aînés ayant succédé à leur père dans les plantations de cacao, tandis que d'autres se sont investis dans le commerce. Adama (27 ans, L1 de géographie), Wendy (32 ans, L1 de géologie) et Michel (24 ans, L3 d'économie) ont aussi perdu leurs pères. Cette situation a provoqué leur retour au Burkina, tandis que les autres membres de leurs familles sont restés en Côte d'Ivoire. Après le décès de sa mère en 2001, Pema, (26 ans, L2 de journalisme), alors âgé de 10 ans, a été confié à ses grands-parents au Burkina. Ce type d'événement montre que certains retours sont subis à cause de leur caractère surprenant.

Plus profondément, les retours des descendants de migrants burkinabè s'inscrivent dans un ensemble de logiques constituées de représentations qui expriment les attentes des parents. Ce sont des retours porteurs de projets de réussite sociale.

## **2. Analyse et discussion**

### **2. 1. Au-delà du critère d'absence de nationalité et des mesures restrictives**

Pour les descendants de migrants burkinabè en Côte



d'Ivoire, le rapport à la nationalité ivoirienne n'est pourtant pas, dans tous les cas, quelque chose de subi. Il est aussi parfois quelque chose de voulu, du moins par leurs parents primo-migrants. Avançant que leurs parents ont toujours gardé à l'esprit l'idée qu'ils n'étaient pas "chez eux" en Côte d'Ivoire, plusieurs descendants de migrants soulignent que ceux-ci n'ont jamais voulu prendre la nationalité ivoirienne, ni pour eux, ni pour leurs enfants.

Le critère d'absence de nationalité souvent avancé par les descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire pour expliquer leurs retours, a besoin d'être nuancé au regard de deux constats majeurs : d'abord, l'enquête a montré que plusieurs étudiants possèdent les deux nationalités (ivoirienne et burkinabè), mais sont de retour à Ouaga pour leurs études supérieures. On ne peut donc pas conclure que ceux qui retournent à Ouaga sont ceux qui n'ont pas la nationalité ivoirienne. Ensuite, d'autres étudiants enquêtés témoignent de ce que leurs frères ou sœurs ou encore des camarades de classe, qui n'avaient pourtant pas la nationalité ivoirienne sont restés en Côte d'Ivoire pour poursuivre leurs études à l'université publique d'Abidjan. En effet, si l'accès à certaines bourses de l'État ivoirien semble limité aux seuls nationaux (ce qui n'est pas une spécificité de la Côte d'Ivoire), si les frais de scolarité sont plus élevés pour les étrangers, et si les conditions d'accès à la cité universitaire et aux services du CENOU paraissent restrictives pour les étrangers, il faut reconnaître que ces mesures n'entraînent toutefois pas l'impossibilité pour certains étudiants étrangers de faire leurs études à l'université d'Abidjan. D'ailleurs l'existence de plusieurs associations d'étudiants burkinabè en Côte d'Ivoire témoigne de l'importance numérique des étudiants burkinabè poursuivant leurs études supérieures en Côte d'Ivoire, qu'ils aient la nationalité ivoirienne ou pas. On peut penser que les étudiants étrangers qui poursuivent leurs études en Côte d'Ivoire disposent d'un capital économique

nécessaire à cela, tout comme ceux qui rentrent au pays d'origine possèdent des ressources économiques indispensables au retour.

L'explication du retour par les mesures restrictives des universités publiques ivoiriennes laisse penser que ces jeunes ont préalablement fait une analyse comparative des offres universitaires des deux pays avant la prise de décision du retour. Pourtant les résultats des enquêtes montrent que la plupart des candidats au retour commencent à chercher les informations après que le processus de retour a déjà été enclenché. Nombre d'entre eux ont appris, après le bac, l'obligation de rentrer au Burkina, sans avoir pu faire cette évaluation préalable. Dans la plupart des cas, le retour au pays leur a été imposé comme une décision des parents qu'ils étaient obligés de respecter. C'est après la décision du retour prise par leurs parents que la plupart d'entre eux ont cherché à obtenir des informations sur le campus de Ouaga. Une telle démarche, postérieure à la décision même du retour, ne peut constituer en aucun cas un élément déclencheur de l'acte de retour au pays. L'argument selon lequel les mesures attractives burkinabè seraient à l'origine du retour à Ouaga semble être un discours reconstruit dans le but de trouver une explication à leur retour et en s'inspirant du contexte universitaire et sociopolitique burkinabè qu'ils connaissent désormais.

Certes, les parcours de quelques descendants de migrants montrent qu'ils ont préalablement comparé les offres universitaires des deux pays. Mais pour la grande majorité d'entre eux, leurs parents qui, dans la quasi-totalité des cas, décident du retour, ne sont pas guidés par les mesures universitaires jugées restrictives en Côte d'Ivoire ou attractives au Burkina Faso. La décision des parents se fonde sur d'autres logiques, liées au projet migratoire. Ainsi, la corrélation souvent (trop) rapidement établie par certains descendants de migrants entre la représentation du Burkina Faso comme pays des possibles et la Côte d'Ivoire comme fermeture de possibilités, a

besoin d'être nuancée. Certains retours d'étudiants ont été décidés à partir d'un calcul des coûts et avantages pour la famille et pour l'étudiant lui-même, tandis que d'autres retours reposent sur le principe du retour des descendants, comme faisant partie du projet migratoire. D'autres encore ont été dictés par les événements familiaux. De ce fait, nombre de retours ne sont pas nécessairement liés à l'admission au bac, puisque des élèves sont rentrés avant le bac, tandis d'autres sont admis au bac et ne rentrent cependant pas. Toutefois l'admission au bac demeure un tournant important pour ceux qui retournent au pays d'origine à cause du nouveau statut acquis.

## **2. 2. Statut du nouveau bachelier, signe d'un nouveau départ**

L'admission au bac correspond à un moment de départ : départ de la famille pour les uns, départ du pays de naissance et/ou du pays d'accueil pour d'autres. Ce départ crée un nouveau rapport entre les jeunes et leurs parents. La conquête du bac est un moment important du rapport entre le jeune et sa famille. Aux yeux des parents comme aux yeux de leurs enfants, la réussite au bac annonce et implique pour beaucoup l'entrée dans l'enseignement supérieur. Après l'admission au bac, le statut du jeune change. Certes dépendant, il devient moralement un adulte aux yeux des siens et est investi de la responsabilité de sa propre trajectoire ultérieure. Au lycée, les parents d'élèves sont des interlocuteurs entre leur enfant et l'administration scolaire. Les parents restent présents et interviennent dans le parcours scolaire de leur enfant. Mais après le bac, c'est à l'étudiant qu'il revient d'entamer les démarches en vue de son inscription à l'université, ne pouvant pas compter sur ses parents non instruits. Ces jeunes instruits sont censés avoir une meilleure appréciation des opportunités disponibles.

D'après F. Boyer et E. Lanoue (2009, p. 94), "l'émancipation scolaire ou, autrement dit, le fait de

poursuivre les études au Burkina Faso, éloigné de la famille, à travers des cursus qui n'étaient pas forcément prévus, est aussi vécue comme une émancipation familiale". Pour ces jeunes gens, l'expérience du retour au pays d'origine, qui est aussi une expérience existentielle, s'avère donc un passage vers l'émancipation individuelle. Par rapport à la position sociale du père, quand ce dernier a travaillé en Côte d'Ivoire dans les métiers de service ou dans les plantations, une volonté manifeste de "mieux faire" habite le jeune. Cette volonté est d'autant plus forte lorsque le jeune instruit est le primo-retournant au Burkina Faso : "Premier instruit, premier à accéder à l'enseignement supérieur, et primo-arrivant de la famille migrante au Burkina Faso"(ibid.), tels sont quelques traits d'une majorité d'étudiants enquêtés. Pour la plupart d'entre eux, même si ce retour coïncide avec l'admission au bac, il est à noter qu'il s'inscrit aussi dans un projet parental qui s'élabore toujours avant le bac et parfois sans l'avis du jeune lui-même.

Envoyer son enfant étudier au Burkina relève d'un parcours du combattant au regard du taux élevé de déscolarisation. Beaucoup d'étudiants enquêtés se présentent comme les seuls de leur fratrie à avoir tenu le coup et franchi le cap du bac. Des parents ont considéré l'école de leurs enfants comme un investissement familial pour lequel ils ont beaucoup misé (Proteau, 1995). Pour les jeunes, quitter le campement de plantation où vivent leurs parents pour la capitale burkinabè donne une impression de progression dans le parcours scolaire. Le voyage vers un autre pays suggère le passage d'une étape à une autre. Sur le plan scolaire, le passage de l'école primaire au lycée avait déjà fait sortir certains de leur village vers la ville. Désormais, l'entrée à l'université entraîne le déplacement vers un autre pays. Cela est perçu comme une ascension scolaire à partir de laquelle ils espèrent opérer une ascension sociale.

Les primo-migrants étaient partis analphabètes en Côte d'Ivoire, leurs enfants reviennent désormais instruits dans leur

pays d'origine. Ces jeunes sont conscients d'avoir acquis le savoir et l'expérience migratoire par rapport à leurs pairs nés et restés au Burkina. Leurs parents partaient en Côte d'Ivoire en s'orientant le plus souvent vers la campagne pour travailler dans les plantations. Ces jeunes instruits, de retour au Burkina, s'orientent pour la plupart vers la capitale ou l'une des grandes villes abritant une université. Leurs parents partaient en Côte d'Ivoire, un pays étranger, en se sentant eux-mêmes étrangers. Ces jeunes reviennent au Burkina, leur pays d'origine, animés par le sentiment d'être de retour chez eux, avant de réaliser qu'il leur faut apprendre à connaître ce pays de l'intérieur pour qu'il devienne vraiment le leur.

Le retour du jeune bachelier est déjà perçu par les parents comme un modèle de réussite sociale ou tout au moins le début d'un processus de réussite. Au jeune de retour au pays incombent les études et surtout la réussite sociale (trouver du travail, avoir un "chez soi" où habiter). Il porte le projet de sa propre réussite ainsi que celle de sa famille (Bredeloup, 2008, p. 301-302). L'université, dans ce contexte des retours, représente "un investissement du collectif familial" (Proteau, 1995, p. 635) pour préparer l'insertion des enfants dans la société d'origine. Le jeune instruit représente un "investissement à long terme, une promesse de retour des capitaux sacrifiés, en un mot une capitalisation" (Ibid., p. 638). Pour les familles migrantes, l'accession des enfants à l'université laisse espérer un emploi mieux rémunéré. L'école devient un critère qui oriente le retour au pays d'origine des descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire. Il en découle que le capital humain, comme ensemble constitué de compétences, d'expériences et de savoirs (Piguet, 2013, p. 144), est un vecteur des retours dans le cas des descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire.

Le jeune instruit en mobilité est considéré comme un individu possédant suffisamment d'informations pour faire le

choix le plus adéquat selon les conditions d'arrivée à Ouaga. Ces jeunes évaluent les coûts et bénéfices de la migration de retour, en vue d'un meilleur choix. Pour ces derniers, il s'agit d'un capital humain en construction et le retour au pays d'origine peut en favoriser l'approfondissement. Le renforcement du capital humain ouvre à la réussite sociale.

### **2. 3. “L’âne met au monde son enfant, pour que son dos se repose” ou la redevabilité**

Ce proverbe burkinabè souvent repris par certains enquêtés exprime des logiques qui guident le projet de retour et pourrait, de ce fait, être interprété selon deux perspectives au moins, portant à la fois sur le présent et sur le futur. Ce dicton concerne le présent, dans la mesure où le fait de “mettre au monde son enfant” constitue en soi une libération d'une charge. Pour les parents, l'admission au bac et le départ du jeune de la famille entraînent la libération de la charge que constituait la prise en charge financière de la scolarité de l'enfant. Ils souhaitent que le nouveau bachelier qui les quitte prenne vite son envol et ne soit plus dépendant d'eux. Nestor (28 ans, L2 de maths) fait remarquer qu'aux yeux des parents le succès au bac annonce la fin de leur investissement dans la scolarité : “Les parents, après le bac, ils se disent que vous êtes arrivés. Certains parents, quand tu as le bac, c'est avoir un concours et commencer à travailler”. L'admission au bac est perçue comme une étape qui introduit dans le monde du travail. Cette représentation ne coïncide pourtant pas avec la réalité que ces jeunes découvrent à Ouaga, car dans la plupart des cas, les parents doivent continuer encore pendant quelques années à les aider financièrement, même si moralement, ils sont devenus responsables.

Ce dicton peut être interprété selon une autre perspective. Il vise à montrer que, dans la logique des parents, avec le bac s'ouvre un chemin possible de réussite sociale qui permettra au

jeune bachelier, à son tour, de prendre en charge non seulement ses parents, mais aussi ses petits frères et sœurs. Dans ce sens, il ne s'agit pas seulement pour les parents d'être soulagés de la charge scolaire du jeune bachelier, mais bien plus d'espérer bénéficier des retombées de sa réussite sociale à venir. Ils espèrent que leur enfant admis au bac pourra s'occuper d'eux en retour, surtout lorsqu'ils ne pourront plus travailler. C'est ici qu'apparaît la redevabilité du jeune vis-à-vis de ses parents. Nombre d'enquêtés expriment ce sentiment de redevabilité envers leurs parents.

En définitive, ce proverbe exprime un rapport sous forme de "contrat d'assurance" entre les jeunes et leurs parents, contrat dans lequel le succès au bac, qui couronne l'investissement des parents, ouvre la porte à leur propre prise en charge par leur enfant. C'est pourquoi, moralement, ces jeunes gens se sentent investis de la mission de porter l'espoir de retour de leurs parents. L'une des logiques qui guident le retour des jeunes au pays repose sur ce "contrat d'assurance" qui consiste en ce que les parents se représentent leurs enfants en mobilité comme garants de leur protection sociale future et de leur possible retour au pays. Selon C. Roth (2007), dans le schéma familial, il est attendu que les enfants prennent en charge leurs parents, suivant une logique de réciprocité, sous la forme d'une "sécurité sociale". C'est ainsi qu'elle définit le contrat intergénérationnel comme "contrat implicite" avant d'ajouter que "cette relation est [...] formulée dans des proverbes qui rendent explicite le fait que les enfants doivent, une fois adultes, prendre soin de leurs parents, comme ces derniers l'ont autrefois fait pour eux" (Roth, 2007, p. 96).

Ainsi, dans le cadre familial des migrants, le départ du nouveau bachelier de la famille le place entre devoir de redevabilité vis-à-vis des parents et injonction à la prise en charge de soi et de ses petits frères et sœurs quand il y en a. J. Streiff-Fénart et P. Poutignat (2000), dans une étude sur les

réseaux et les trajectoires d'étudiants africains en France, font ressortir que "les pressions familiales sur les étudiants migrants s'inscrivent dans une logique sociale de la dette communautaire qui fait de celui qui réussit ses études un fondé de pouvoir". J. Mazzocchetti (2014, p. 61) confirme ce constat :

La famille est ou a été, pour un grand nombre d'entre eux, un appui financier important. Même si cette aide s'arrête ou se ralentit une fois l'arrivée à l'université, ils doivent leur passage au bac et leur entrée à l'université au soutien et, dans la majorité des cas, à la compréhension et à la patience de leur famille. Ils se sentent donc, habituellement, l'obligation d'un retour. La plupart sont mis sous pressions par leurs parents ou leurs communautés. En les envoyant à l'école, les familles ont renoncé à un retour économique immédiat pour investir dans un retour logiquement plus rentable, mais qui se fait souvent trop attendre.

Parce que le retour au pays d'origine des descendants de migrants est chargé de représentations de réussite sociale et de valeurs culturelles, les primo-migrants développent chez leurs descendants l'intention du retour.

#### **2. 4. Le projet de retour inscrit dans la mémoire migratoire**

Le projet de retour est transmis en famille aux enfants, dont une partie intériorise cette idée, tandis qu'une autre résiste. Comme l'ont montré P. Berger et Th. Luckman (2012), la socialisation suppose une "prise en charge" par l'individu lui-même de ce processus qui se fait au travers d'un "équilibre continu" entre intériorité et extériorité. D'après C. de Gourcy (2005, p. 195),

La migration est, par excellence, un de ces



comportements transmis comme héritage immatériel, car lorsque les parents ont été migrants, ils gardent de leur expérience une somme d'informations qu'ils peuvent transmettre à leurs enfants, ce qui facilite la migration de la génération suivante. La figure parentale est nécessaire dans la formation de cet imaginaire migratoire.

L'intention du retour habite la génération des primo-migrants et elle est transmise à leurs descendants. Toutefois, l'intention du retour entretenue n'implique pas que le retour sera effectif (Sayad, 1999). Le retour est un possible en fonction des situations. Le projet de retour peut être envisagé, mais sans jamais avoir lieu.

Le retour participe aussi de la valorisation de l'éducation "chez soi". En effet, la pratique, qui consiste à envoyer les enfants au pays d'origine dès le début de la scolarité, montre que le manque de moyens financiers et les crises sociopolitiques souvent évoquées ne peuvent suffire à expliquer les retours des enfants scolarisés. Les migrants burkinabè en Côte d'Ivoire considèrent "les retours, susceptibles d'inculquer à leurs enfants les traditions et valeurs de la société burkinabè, comme éléments initiatiques et formateurs" (Blot, 2003). Il y a une certaine méfiance à l'égard de l'éducation de leurs enfants en Côte d'Ivoire. Cette méfiance est avant tout le fait des adultes. Les parents redoutent la mauvaise influence de l'éducation "ivoirienne" sur leurs enfants.

Faire retourner son enfant au pays d'origine implique une immersion dans la culture et dans la langue d'origine, éléments clés de la construction identitaire de soi. Le retour est ainsi l'occasion de recevoir une éducation selon les valeurs culturelles du pays d'origine. Le migrant burkinabè en vient ainsi à ériger sa propre culture en valeur de référence, à laquelle sera rapportée et comparée la société ivoirienne différente. C'est pourquoi, dans le mouvement de retour, il importe de prendre en

compte le souci des parents de transmettre certaines valeurs éducatives qu'ils estiment propres aux Burkinabè. D'après M. Segalen et ses collègues (2011, p. 84),

les parents expriment le besoin de protéger leurs enfants, quelle que soit la manière d'y parvenir. Si cette protection revêt une dimension universelle, les parents d'origine immigrée en expriment un besoin parfois plus marqué, car le milieu de vie est moins connu et maîtrisé.

Pour les primo-migrants, la construction de la mémoire migratoire passe par ce canal de transmission des valeurs parmi lesquelles figurent celles de la culture d'origine.

### **Conclusion**

Considérant l'analyse qui précède, il apparaît que l'absence de nationalité ivoirienne est loin d'être la seule explication des retours au pays d'origine des descendants de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire. Il faut plutôt penser à l'existence d'un faisceau de facteurs capables d'expliquer le retour au pays d'origine des descendants de migrants. En considérant l'ensemble de ces facteurs incitatifs aux retours, on observe que les descendants de migrants burkinabè de retour au pays d'origine mettent en avant le fait que leurs retours sont une réponse aux mesures restrictives pratiquées par les universités publiques ivoiriennes à l'endroit des étrangers, et l'impossibilité pour eux d'y envisager une carrière professionnelle. Dit autrement, leurs retours sont présentés comme une réponse à des fermetures de possibilités en Côte d'Ivoire et à l'ouverture de possibilités au Burkina Faso. Si cet argument peut être pris en compte en partie, une analyse plus fine permet de reconsidérer la corrélation souvent (trop) rapidement établie entre les mesures restrictives des universités publiques ivoiriennes et les retours à

Ouaga.

Au-delà de l'argument portant sur l'absence de nationalité ivoirienne et les mesures restrictives, l'étude a révélé l'existence de logiques internes qui encadrent les retours au pays d'origine des descendants de migrants. Ces retours peuvent être voulus par la famille et subis par le jeune, tout comme ils peuvent surprendre toute la famille (décès du père et/ou de la mère).

Dans tous les cas, les familles migrantes jouent un rôle fondamental dans le retour de leurs descendants au pays d'origine. Elles envoient les meilleurs de leurs enfants, dont le profil commun au départ semble être le statut de nouveau bachelier : d'une part, le niveau et les caractéristiques du capital humain ont une influence sur la propension à migrer vers le pays d'origine ; d'autre part, le retour pour études, en lui-même, constitue une stratégie d'accroissement du capital humain (étudier et acquérir un diplôme en vue de garantir un devenir professionnel profitable à toute la famille). Le jeune bachelier en mobilité est censé posséder suffisamment d'informations pour faire le choix le plus adéquat selon les conditions de départ et d'arrivée.

Cette recherche a montré en outre que si la décision du retour suppose l'existence d'un capital économique, elle sous-entend surtout un projet de réussite sociale, porté par les familles qui s'engagent à la prise en charge financière de leurs enfants en attendant le retour de leur investissement, les plaçant ainsi dans une logique de redevabilité. Pour cela, le retour implique des engagements plus ou moins réciproques (de la part des jeunes et de leurs parents), des responsabilités (des uns et des autres), des attentes (des parents et des jeunes), entretenant ainsi une logique de réciprocité et de redevabilité. Pour les familles migrantes en Côte d'Ivoire, c'est moins une recherche de formation universitaire qui guide le retour que le fait même du retour du descendant au pays d'origine du père et/ou de la mère pour y

tenter une ascension sociale. La pression exercée par les parents sur les étudiants afin qu'ils trouvent vite du travail témoigne de cette hiérarchisation des valeurs de référence, qui place en premier la réussite sociale, qu'elle soit précédée ou non d'une formation universitaire.

Le processus de retour de ces jeunes gens a été mieux expliqué dans une mise en perspective de la mémoire migratoire de leurs parents. Le retour d'un jeune n'est pas seulement le retour d'un individu, mais une étape d'un processus de retour des membres d'une famille, même si cette dernière étape n'a pas toujours lieu pour les primo-migrants. Le retour des descendants prend sens alors dans le retour des parents eux-mêmes, de sorte que le projet migratoire devient un projet familial et non individuel. Voilà pourquoi le projet de retour est inscrit dans une socialisation familiale. La mémoire migratoire transmise en famille par les primo-migrants contribue à développer chez la plupart des descendants de migrants une socialisation à l'idée du retour. Les primo-migrants considèrent le modèle éducatif "burkinabè" comme une valeur sûre vers laquelle ils préfèrent orienter leurs enfants.

En définitive, le retour demeure pour chaque descendant de migrant un chemin d'émancipation familiale, notamment de la tutelle du père. Pour ces jeunes gens en mobilité, l'expérience du retour au pays d'origine, qui est aussi une expérience existentielle, s'avère donc un passage vers l'émancipation individuelle dans un processus d'autonomisation.

## Bibliographie

Blot O. (2003). *Épiphénomènes burkinabè de la crise ivoirienne*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme D.E.A. Option Science politique. Université Paris I Panthéon-Sorbonne. <http://olblot.free.fr/epibf0.html>.

Boyer F., Lanoue, E. (2009). De retour de Côte d'Ivoire.

Migrants burkinabè à Ouagadougou. *Ouaga 2009. Peuplement de Ouagadougou et développement urbain. Rapport provisoire*. Ouagadougou: IRD, p. 75-101.

Boyer F. (2016). De l'ambivalence des retours des Burkinabè de Côte d'Ivoire à Ouagadougou: une approche générationnelle. *Repenser les mobilités burkinabè*. Paris: L'Harmattan, p. 121-143.

Bredeloup S. (2008). Stratégies identitaires et migratoires des ressortissants africains résidant à Abidjan: quelle évolution possible?. *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*. Dakar: Codesria, p. 125-147.

De Gourcy C. (2005). Autonomie dans la migration et dimension mémorielle des lieux. *Espaces et sociétés*, n° 122 (2005), p. 187-204.

Mazzocchetti J. (2014). "Quand tes parents ne sont pas ici, c'est très dur". Récits, imaginaires et dynamiques de (ré) inscription d'étudiants "diaspos" au Burkina Faso. *La migration prise aux mots. Mise en récits et en images des migrations transafricaines*. Paris: Le Cavalier bleu, p. 145-160.

Piguet É. (2013). Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3 (2013). URL: <http://remi.revues.org/6571>.

Pogorowa J. (2020). *Retours à Ouagadougou des étudiants burkinabè en Côte d'Ivoire. Projet migratoire et stratégies d'inscription sociale*. Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris).

Proteau L. (1995). Le champ scolaire abidjanais: stratégies éducatives des familles et itinéraires probables. *Cahiers des sciences humaines*, n° 31 (1995), p. 635-653.

Roth C. (2007). "Tu ne peux pas rejeter ton enfant!". Contrat entre les générations, sécurité sociale et vieillesse en milieu urbain burkinabè. *Cahiers d'études africaines*, n° 185 (2007),

p. 93-116.

Sayad A. (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris: Éditions du Seuil.

----- (2006). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*. Paris: Raisons d'agir.

Segalen M. et al. (2011). Entre la première et la seconde génération, comment faire famille? *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*. Paris: Armand Colin, p. 65-90.

Streiff-Fenart J., Poutignat P. (2000). Réseaux et trajectoires d'étudiants africains. *International Review of Sociology*, n° 10 (2000), p. 385-404.